

GRILLES-HORAIRE DE LA 3E ANNEE (1) (2)

	LG	LS	S	E	
CPC	1	1	1	1	FC
Religion / Morale / CPC	1	1	1	1	FC
Français	5	5	5	5	FC
Néerlandais	4	4	4	4	FC
Anglais	4	4	4	4	OB
Mathématique +	5	5	5	5	FC
Géographie	2	2	2	2	FC
Histoire	2	2	2	2	FC
Education physique	2	2	2	2	FC
Biologie	1	2	2	1	FC
Chimie	1	1	1	1	FC
Physique	1	2	2	1	FC
Latin	4	4	-	-	OB
Grec	2	-	-	-	OB
Sc. économ.	-	-	-	4	OB
Informatique	-	-	1	1	AC
TOTAUX	35	35	32	34	

Remarques importantes :

- (1) Sous réserve. Les grilles-horaires présentées sont susceptibles d'être modifiées si de nouvelles contraintes, directives ou exigences ministérielles étaient imposées à l'enseignement secondaire, d'ici au 1er septembre prochain.
- (2) L'élève n'ayant pas atteint le niveau des études requis à l'issue de la 2e année se verra imposer par le Conseil de classe une année supplémentaire (faisant partie du 1er degré), appelée 2e année supplémentaire (grille-horaire sur demande).

Signification des abréviations FC : formation commune. OB : option de base simple obligatoire. AC : activité complémentaire obligatoire